



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche départementale - Rhône (69)

Les ICPE du département

- 43 sites Seveso (14 Seveso seuil bas, 29 Seveso seuil haut)
- 102 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 712 km de canalisations de transport dont 485 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2023 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 425 inspections de sites industriels
- 66 contrôles inopinés de sites industriels
- 35 inspections d'appareils à pression
- 13 inspections de canalisations
- 66 mises en demeure
- 12 amendes
- 16 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 3 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 8 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 11 PPRT en vigueur,
- 37,7 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 15 M€ déjà payés,
- 3034 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 5635),
- 15 logements acquis par expropriation (sur 15),
- 8 biens d'activités acquis par expropriation (sur 10),
- 49 logements acquis par procédure de délaissement (sur 49),
- 12 biens d'activités acquis par procédure de délaissement (sur 22),
- Co-Financement de travaux pour diminuer le nombre de biens impactés (2M€ de part État).

focus : Un nouveau PPA pour l'agglomération lyonnaise

Malgré les efforts réalisés depuis une vingtaine d'années et les améliorations constatées, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise n'est pas encore satisfaisante. Les seuils réglementaires sont dépassés dans plusieurs zones et l'exposition des habitants aux poussières, aux oxydes d'azote, à l'ozone, doit être réduite.

Le PPA est l'outil privilégié pour coordonner localement les politiques d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et préserver ainsi la [#sante](#) des populations. Il est piloté par le Préfet et plus particulièrement par l'unité départementale du Rhône de la DREAL, en partenariat avec les collectivités et les acteurs des territoires.

Le PPA3 signé le 24 novembre 2023 se veut plus complet et plus ambitieux que les précédents :

- extension du périmètre, de 115 à 167 communes du Rhône, de l'Ain et de l'Isère
- intégration de nouveaux polluants : ammoniac, composés organiques volatiles impliqués dans la formation de l'ozone
- un plan de 35 actions (20 dans le précédent plan) intégrant de nouveaux thèmes : agriculture, transport fluvial, transport aérien, rénovation thermique des bâtiments
- des mesures fortes, à la fois au niveau collectif et au niveau individuel, qui concernent notamment le chauffage au bois et les mobilités, tout en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

[Les 5 actions phares du PPA](#)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication
Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
Avril 2024

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr